

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par le directeur général et greffier-trésorier que le règlement mentionné ci-dessous a été adopté par le conseil municipal le 25^e jour du mois d'août 2025 :

- Règlement 734-2025 modifiant le règlement administratif 622-2021 afin d'y intégrer une définition des contrats type de copropriété dans le cadre des projets intégrés d'habitation

QUE ce règlement a reçu l'approbation de la municipalité régionale de comté de Matawinie le 17^e jour du mois de septembre 2025;

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité et sur le site Internet;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHERTSEY ce 1^{er} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2025.



M. Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, en avoir transmis copie au journal pour publication et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 1^{er} jour du mois d'octobre 2025 entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 1^{er} jour du mois d'octobre 2025.



M. Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier